

DEMARCHE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DES FICHES ACTIONS

POSTULATS

Les fiches actions sont définies et décidées par les co-pilotes du PDALPD : l'Etat et le Département.

Le comité responsable est l'instance de pilotage du Plan, il suit les actions du Plan et engage les nouvelles orientations de ce dernier.

Les comités territoriaux sont les instances de suivi et d'analyse des actions du Plan.

Le travail technique est mené tout au long des années, notamment par territoire avec les partenaires. Des points d'étape sont réalisés au sein des Comités territoriaux, en amont des réunions du comité responsable pour enrichir la réflexion, lors des réunions de celui-ci.

Les partenaires sont impliqués directement et sur le terrain dans les actions du Plan.

Le périmètre d'intervention du PDALPD et de ses fiches actions est le Département, avec prise en compte des trois territoires (arrondissements).

PRINCIPES D'ELABORATION DES FICHES ACTIONS

La réalisation de fiches actions donne lieu à un travail par l'Etat, le Département, avec l'appui technique de l'ADIL.

Les axes de travail du PDALPD sont déclinés en fiches actions, sur la base d'un cadre identique, comme suit :

- un animateur par fiche actions, sauf exception, qui est le référent sur la mise en œuvre de la fiche. Il est chargé de conduire la réflexion en lien avec les partenaires, réaliser un diagnostic partagé, proposer une programmation de l'action, rendre compte aux instances de suivi ...
- un rappel, pour chaque fiche, de certains constats (points forts et/ou faibles) et axes de travail figurant dans le Plan 2012-2016 concernant le sujet abordé (méthode utilisée pour la 1^{ère} série de fiches actions).
- des actions à réaliser, pour chaque fiche, avec un cadre identique pour chacune.

Les fiches actions et les actions à réaliser comprennent les items suivants :

Fiches actions	Actions à réaliser
<ul style="list-style-type: none">- constats- axes de travail- actions à réaliser	<ul style="list-style-type: none">- objectifs- travail à réaliser- partenaires associés- calendrier prévisionnel- indicateurs de réalisation- état d'avancement de l'action- suite à donner à l'action